

NOVEMBRE 2013

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



## SOMMAIRE:

- Compte-rendu de la réunion du 21 novembre avec le service du SGG en charge des DDI

## REUNION DU 21 NOVEMBRE 2013

Préparation des élections professionnelles DDI du 4 décembre 2014

**Compte-rendu du groupe de travail SGG-DDI du 21 novembre 2013**

Participaient pour la CGT : Didier Horeau, Christophe Delecourt, Patrick Hallinger.

Les autres organisations syndicales qui participaient à cette réunion : CFDT, FO, UNSA.

## UGFF-CGT:

Case 542 - 263, rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex  
Tel : +33(0)1 55 82 77 67  
Mél : [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)  
Site : <http://ugff.cgt.fr>

La réunion, demandée par les organisations syndicales, a porté sur les éléments de cadrage, l'aspect juridique et les modalités liés à l'organisation du scrutin.

## **1-Éléments de cadrage**

Les élections dans les DDI s'inscrivent dans le cadre général défini au niveau de la Fonction publique.

Sur ces bases, pour le SGG, il y a 2 niveaux de concertation.

Les dispositions d'ordre juridique sont débattues avec les organisations présentes aux CT des DDI. Les dispositions relevant de l'organisation matérielle sont débattues avec l'ensemble des organisations représentatives au niveau de la fonction publique.

Dans le domaine de l'ordre juridique :

Suite à la réunion du 13 novembre 2013 à la DGAFP, il n'y aurait pas de modification des décrets existants.

Le 4 décembre 2014 auront lieu les élections pour désigner les représentants au CT des DDI mais aussi ceux des autres CT et des CAP.

Afin de coordonner et de rendre le processus électoral le plus simple et le plus efficace possible, une réunion SGG avec les DRH des ministères sera organisée le 27 Novembre.

La CGT demande que soient organisées dans chaque DDI une ou plusieurs réunions relatives à l'organisation de ces élections afin de créer les meilleures conditions de participation des personnels à ce scrutin. Elle demande que l'ensemble des dispositions qui seront retenues pour l'organisation du scrutin fasse l'objet d'un texte validé entre le SGG et les organisations syndicales.

La CGT a exigé que, dans les services des DDI, la journée du 4 décembre 2013 soit consacrée exclusivement aux élections en reportant notamment les réunions type formation, réunions des services,...

Elle demande d'avoir tous les éléments de connaissance des effectifs par DDI qu'il s'agisse des fonctionnaires ou des agents non-titulaires.

Elle demande la reconduction du dispositif défini par la circulaire du 13 juillet 2010 pour la campagne électorale avec la possibilité de s'adresser, par voie électronique, à l'ensemble des agents.

### **Ce qui a été convenu, par les 4 organisations présentes à cette réunion :**

1-Le nombre de siège au CT « central » des DDI resterait fixé à 10 (10 titulaires et 10 suppléants, la composition du CT est définie par agrégation des résultats de chaque DDI...).

2-Elections sur sigle jusqu'à 100 agents et sur liste au-delà.

3-Dépôt des candidatures, il sera possible de déposer les candidatures avant la date limite fixée à 6 semaines avant le 4 décembre.

4--Modalités de vote, principe de vote à l'urne et par papier.

5 -La prise en compte des personnels titulaires de la Fonction publique et non titulaires dans le processus électoral.

## **2-Ce qui reste à débattre :**

-la composition des CT locaux, c'est-à-dire le nombre de représentants titulaires et suppléants suivant le nombre d'agents (précédemment jusqu'à 70 agents : 4 titulaires ; de 70 à 150 : 6 ; de 150 à 300 : 8 et plus de 300 : 10).

- la composition des CHSCT.

-la diffusion des listes électorales et des professions de foi dont la CGT a demandé la prise en charge financière par l'administration.

-le dépôt de listes unitaires (indiquer la clé de répartition).

-modalités de dépôt des listes et sigles.

-les modalités de vote par correspondance.

**A NOTER : le CT des DDI du 5 décembre est annulé et serait reporté au 19 décembre 2013 à 10H (à confirmer).**

**Une réunion de travail est convoquée avec le SGG le 3 décembre 2013 à 16H30. Cette réunion portera sur l'ATE. Elle est convoquée avant le prochain CIMAP qui devrait avoir lieu le 12 décembre prochain.**

